







Paris, le 24 janvier 2020.

Monsieur le Directeur général,

Les organisations syndicales représentatives des personnels administratifs de la DGAC sont préoccupées par le discours et les choix de l'administration qui continue à désarmer les fonctions support pour baisser le ratio "personnels gérés/personnels qui gèrent", au motif qu'à la DGAC, il serait supérieur à la moyenne interministérielle.

Or, les effectifs des fonctions support ont baissé de manière drastique depuis plusieurs années mais vous avez d'ores et déjà fait le choix de sacrifier de nouveaux postes tenus par les personnels administratifs pour l'année 2020 et ce, jusqu'en 2025.

Ces choix sont contestables car on ne peut pas comparer les activités des services support de la DGAC à celles des administrations traditionnelles qui sont structurellement et fonctionnellement très éloignées des nôtres; et nous réfutons une logique purement comptable déshumanisée et totalement déconnectée du terrain.

Non Monsieur le Directeur, les personnels administratifs ne sont pas trop nombreux ! Ils ont déjà payé un lourd tribut à la baisse des effectifs au cours des années précédentes et supporté en retour l'augmentation de la charge de travail ainsi qu'une pression accrue dans le contexte de nouvelles organisations et réorganisations imposées, le plus souvent, par un management générateur de tensions.

La dégradation des conditions de travail, le manque d'accompagnement et le manque de reconnaissance sont à l'origine pour ces personnels d'un mal-être croissant au travail qui, lorsqu'il s'exprime, révèle cette réalité par un effet de loupe sur des situations individuelles très dégradées. Le risque de la dégradation de la qualité de vie au travail demeure sous-évalué et le comité directeur de la qualité de vie de travail qui ne s'est jamais réuni, et qui vient d'être supprimé, n'a jamais pu en prendre la mesure.

Or, plutôt que d'adopter des mesures d'atténuation de la dégradation de la qualité de vie au travail, le projet de protocole porte en germes son aggravation dans la mesure où les services et filières achats/finances et RH concernés par les réformes annoncées d'une ampleur sans précédent sont déjà à bout de souffle.

Le projet, tel qu'issu des premières versions du protocole 2020-2024, suscite de vives inquiétudes chez les personnels quel que soit leur statut et catégorie d'emploi.

En effet, ce projet remet en cause tout le fonctionnement et la structure actuels des services administratifs de la DGAC puisqu'il s'agit de rassembler les activités par domaine au sein des filières RH et Finances dans des pôles uniques fonctionnellement rattachés au Secrétariat général.

Nous n'accepterons pas une réorganisation brutale, déshumanisante et vous demandons de prendre en compte les revendications communes à nos syndicats CGT, CFDT, FO et UNSA, à savoir :

- pas de mobilité forcée, ni géographique, ni fonctionnelle ;
- création de plusieurs pôles par domaines (seul gage de respecter les particularités de chaque direction métier et service) ;
- maintien d'une activité pérenne au sein du service dans lequel est physiquement affecté un agent rattaché fonctionnellement à un pôle ;
- maintien et pérennisation d'une activité locale y compris dans les plus petits services. L'offre de mobilité et le service rendu doivent être préservés y compris dans les zones les plus rurales ;
- lancement d'une réflexion immédiate sur la question du double rattachement des agents qui seraient rattachés fonctionnellement à un pôle d'une part et hiérarchiquement au service dans lequel il est localisé.

Face à la remise en cause de tout le fonctionnement et de la structure actuels des services administratifs de la DGAC, ce protocole n'est, à l'évidence, pas à la hauteur en termes des contreparties indemnitaires et statutaires qui en découlent nécessairement pour l'ensemble des personnels administratifs A B et C.

Quant à la tentation de l'individualisation des rémunérations des personnels administratifs A B et C à laquelle se laisse aller, de façon inconsidérée et provocatrice, ce projet de protocole, en imaginant réserver aux seules fonctions supports réorganisées ou mutualisées des contreparties indemnitaires et statutaires, celle-ci ne saurait prospérer davantage au risque de porter atteinte à l'un des principes élémentaires de l'équilibre protocolaire indispensable à l'adhésion des partenaires sociaux.

Dans ces conditions, les 4 organisations syndicales vous demandent, Monsieur le Directeur général, de convoquer sous votre égide, dans les plus brefs délais, une réunion pour la suite des négociations protocolaires, en formation plénière, sur la question de la réforme des filières RH et Finances.

JC SALUSTES.CLIMENTS.DENDOUNEG.GRALLPour la CFDTPour la CGTPour la FEETS FOPour l'UNSA